
HELSINKI – Session de travail des dirigeants d’At-Large
Mardi 28 juin 2016 – 10h45 à 12h30 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

NON IDENTIFIEE : Est-ce que tous les responsables régionaux et les responsables de l’ALAC peuvent s’installer ? Nous allons donner la priorité aux responsables ALAC ou responsables régionaux à la table. Merci.

Messieurs Dames, nous allons commencer dans quelques minutes, merci pour votre patience.

Pour la séance suivante, nous allons parler du règlement d’ALAC et Alan vous a fait passer une version mise à jour de ce règlement. Donc vous pouvez commencer à consulter ce règlement.

ALAN GREENBERG : Je suis désolé, je suis en retard, je sais que j’ai fait la remarque à toutes les personnes qui étaient en retard tout à l’heure et... Bon. Je suis vraiment désolé, j’ai discuté avec quelqu’un du conseil d’administration et j’ai perdu, je n’ai pas regardé ma montre. Pardon. Nous allons commencer dans un instant.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Merci. Alors, deux sujets à traiter pendant cette séance. Premièrement révision du règlement et deuxièmement discussion sur l’initiative de la société civile au sein d’ICANN.

Alors, excusez-moi, il y en fait un sujet entre les deux sur les nouveaux statuts de l’ICANN et les implications pour l’ALAC.

Nous avons un certain nombre de membres du conseil d’administration qui ont été, je ne sais si c’est invité mais en tout cas il a été suggéré qu’ils participent à la discussion sur la société civile. Je suis très heureux que vous soyez présent pour la totalité de la réunion. Soyez les bienvenus si vous souhaitez intervenir. Simplement, bien sûr que vos interventions soient relativement courtes, comme tout le monde. En tout cas, merci beaucoup d’être présent et participez, si vous le souhaitez.

Alors sur le règlement. Et bien ce règlement est en cours de modifications et la raison pour laquelle nous le faisons maintenant et pas plus tard, c’est qu’un certain nombre de questions ont été identifiées lors du dernier processus de sélection de membres du conseil et nous nous sommes dit qu’il était nécessaire de mettre en place certains changements.

En plus, nous avons ajouté un certain nombre de points à notre ordre du jour. La liste des règles qui font partie du règlement n’a pas pour but de changer notre mode de fonctionnement, mais nous avons cherché à corriger des erreurs que nous avons vues,

ou alors il y a certaines choses qui n’étaient pas bien documentées et qui reflétaient un petit peu le fonctionnement de l’ALAC actuellement.

Donc j’aimerais commencer par la règle associée à la sélection des membres du conseil d’administration. Nous avons un temps déterminé, je suis désolé, je suis déjà en retard, nous avons un certain nombre d’autres points à discuter. Mais nous avons plus tard dans la semaine un moment où nous pourrons rediscuter de ce sujet. Donc nous pouvons déjà commencer maintenant et si nous ne terminons pas nous pourrons toujours en discuter plus tard dans la semaine.

Alors, nous allons commencer par afficher à l’écran, à la fois le règlement et les changements proposés. Donc nous allons passer à la section 19 pour commencer s’il vous plait. Je vais l’afficher sur mon écran parce que, étant donné la taille de la police de caractère, cela va être très difficile de lire à l’écran.

Alors il y a un troisième document, un ajout sur la section spécifique du point 19, et nous y passerons tout à l’heure parce qu’il donne davantage de détails.

Alors. Premier changement donc, section 19, le point 2. Le point 19.2 c’est donc en ce qui concerne la sélection du membre, le comité qui s’occupe de la sélection pour le membre du conseil.

C'est le groupe qui s'occupe des élections, donc qui s'occupe du processus de sélection.

Les changements que nous apportons sont les suivants. D'abord, la composition du groupe puisque dans la version originale, il était marqué : au moins deux membres par région, avec un équilibre des différentes régions et, après y avoir réfléchi, trois par région, ça ferait 15 personnes et cela fait trop. Et donc il ne semblait pas nécessaire d'avoir autant de personnes. En général on en avait 10, donc on s'est dit 2 par régions ; nous suggérons également que chaque région doit avoir un suppléant si une des personnes ne peut pas servir ou alors ne se présente jamais. Donc, étant donné que le processus de sélection des personnes est complexe et prend longtemps, il faut qu'il y ait un suppléant de disponible.

Cette personne pourra être remplacée si le président du BMSPC le décide. Par exemple, la personne n'est jamais présente, la région n'est pas bien représentée, à ce moment-là, il y a changement. Le président n'a pas le droit de rejeter une personne parce que c'est quelqu'un qu'il n'aime pas. Et j'espère que la règle s'assurera de ceci.

Alors, y a-t-il des commentaires ou des suggestions ? Ces règles ont été approuvées par un sous-comité qui les a rédigées et

l'approbation a été unanime dans ce groupe, avec une exception, pardon, et nous avons donc une option là-dessus.

Ces règles ont été affichées pendant 3 semaines pour commentaires, donc j'espère que nous n'aurons pas beaucoup d'objections parce que je pense que la rédaction est tout à fait adéquate. Y a-t-il des commentaires sur le 19.2.0 ? C'est-à-dire le préambule.

Je ne vois personne. Si ? Sébastien ? Allez-y.

SEBASTIEN BACHOLET : Je voulais répéter ce que j'ai dans mon email, même si, vous voyez bien que ce document est intéressant, je n'ai pas eu le temps de lire (ça c'est mon premier problème), donc, même si je ne suis pas le premier à le dire, je crois que nous parlons tous d'un document très important.

Alors, en ce qui concerne le contenu, je crois réellement que nous devons éviter dans ce document d'avoir des gens qui prennent des décisions unilatérales ou seuls. Nous devons travailler de manière collaborative. Et je crois que nulle part dans ce document il ne faut avoir ce type d'expression, ce type de rédaction.

ALAN GREENBERG : Est-ce que les présidents du BMSPC souhaitent ajouter quelque chose là-dessus ou répondre à ceci ? Tijani d'abord ?

TIANI BEN JEMAA : Oui, je comprends Sébastien ce que vous venez de dire. Vous avez raison, mais, lorsqu'au sein du BMSPC, parfois, en ce qui concerne le remplacement, je ne vois pas qui pourra évaluer si le membre participe ou pas si ce n'est le président du BMSPC. Il n'y a que lui.

CHERYL LANGDON-ORR : Tijani, je suis d'accord. Si la performance n'est pas adéquate, s'il n'y a pas de représentation d'un équilibre des voix, et bien c'est exactement cela le rôle du président : d'alerter, d'obtenir une solution par consensus et sinon, de le faire de manière prompte et efficace. Je crois que ceci est extrêmement important. Cela doit être fait de manière adéquate et dans des délais adéquats.

ALAN GREENBERG : D'autres commentaires ? Tim allez-y.

TIM DENTON: Est-ce que c'est une motion ?

ALAN GREENBERG: Oui, il y a une motion d’approbation de tous les statuts. C’est quelque chose qui a été indiqué dans la liste et qui a été appuyé par Maureen.

TIM DENTON: Est-ce que cela a été appuyé ?

ALAN GREENBERG : Cela a été appuyé.

Section 19.2.1: le BMSPC, entre autres responsabilités, s’assurera qu’il y a des opportunités adéquates pour l’électorat. Alors il y a une question, excusez-moi je n’avais pas vu votre question Mohamed.

MOHAMED EL BASHIR: 19.2, excusez-moi, je n’avais pas suivi le travail du comité, mais est-ce que le groupe a considéré les vices-présidents ou les coprésidents pour ce groupe parce que le groupe est important, 10 personnes au sein de ce groupe. Alors est-ce qu’il y a uniquement des présidents ou est-ce que vous avez pris en considération des coprésidents ou des vice-présidents au sein du groupe ?

ALAN GREENBERG: Si le groupe souhaite nommer des vice-présidents, et bien cela peut être fait par le groupe à l’interne. Coprésident, par contre, je ne le recommanderais pas parce qu’il faut prendre des décisions au sein de ce groupe et nous n’avons pas vraiment l’opportunité de débattre.

CHERYL LANGDON-ORR: Si je peux me permettre, autre chose qui est importante, c’est que les membres de ce groupe ont un certain travail à faire. Ce sont des personnes qui sont sur pieds d’égalité, ce sont des collègues. Et donc si on introduit une hiérarchie dans le modèle, nous n’aurions plus cette égalité des 5 régions qui sont représentées de manière égale et qui ont la même voix au chapitre.

ALAN GREENBERG: Alors, je vous passerai la parole Tijani dans un instant. Autre préoccupation majeure dans tous les changements, c’est que nous avons essayé de mettre en place aussi peu de changement que possible. La règle de sélection des membres du conseil a vraiment porté à controverse. Le processus a été très complexe, il y a eu beaucoup de compromis, donc nous cherchons à ne pas ajouter de modification, parce que pour l’instant, il semblerait que cela va contre le point de vue du groupe d’une manière générale. Tijani allez-y.

TIJENI BEN JEMAA: Merci Alan. Il est dit ici que la discrétion appartient au président. Alors cela ne veut pas dire que les membres du BMSPC ne peuvent pas demander au président de déclarer que tel ou tel membre ne fait pas un travail adéquat. Mais par contre, la personne qui exprimera l’opinion du groupe, c’est le président.

ALAN GREENBERG: Merci Tijani. D’autres commentaires sur l’introduction au 19.2 ?

19.2.2 : le président du BMSPC fera tous les efforts possibles pour prendre les décisions sur la base d’un consensus. Mais il a, et je reconnais le commentaire de Sébastien, il aura le rôle de décider qui sera le membre du BMSPC. Il n’y aura pas de consultation possible.

Donc, encore une fois, le processus doit être défini par des délais stricts. Et donc on n’a pas forcément le temps d’organiser le groupe pour essayer de traiter de tel ou tel problème.

Je n’ai jamais été président du BMSPC et donc je parle sur la base de ce qui m’a été dit. Et le dernier président du BMSPC aimerait faire un commentaire là-dessus.

TIJANI BEN JEMAA: Merci Alan. Je vais vous expliquer d'où vient cet amendement. Au cours de la dernière sélection, il y a eu un problème qui a été soulevé. Jean-Jacques a demandé à retrouver son droit d'être membre électeur, étant donné qu'il n'avait pas été membre électeur pendant la première série. Et donc on ne peut pas rassembler tout le groupe BMSPC et donc il nous faut avoir quelque chose qui n'est pas contesté. Donc nous avons pris le temps de trouver quelles sont les bases des décisions et nous avons eu très peu de temps. Donc, en fin de compte, ce que nous avons fait, c'est que nous avons résolu ce problème. Il n'y a pas eu de contestation par Jean-Jacques, mais, à l'époque, on ne pouvait pas rassembler tous les groupes, tous les membres du groupe, donc c'est moi qui ai pris la décision. Donc voilà pourquoi je demande à ce que l'on donne au président la possibilité de prendre des décisions dans une situation de ce type.

ALAN GREENBERG: Autre commentaire ? Il nous reste 10 minutes. De toute évidence, nous n'allons pas terminer notre travail aujourd'hui. Et ce que je crains, c'est que si nous continuons à ce rythme, nous n'arriverons même pas finir ce travail dans les délais impartis lors de la prochaine séance. Donc, s'il vous plait, j'aimerais que l'on aille un petit peu plus vite là-dessus. Excusez-moi, il y a une question ? Kim ?

KIM DAVIES: Y a-t-il des procédures pour voter ?

ALAN GREENBERG: Il y a sans doute des procédures de vote, mais c’est très important et donc je crois que là, je souhaite passer là-dessus. Cela fait partie de nos procédures d’ailleurs, le fait que je puisse passer là-dessus.

19.3: le BCEC. BCEC, le comité d’évaluation des candidats au conseil. Donc c’est le groupe qui reçoit les expressions d’intérêt. Alors, est-ce que l’on réduit ceci à un ensemble de noms qui sont mis sur un bulletin de vote.

Encore une fois, nous avons deux délégués par RALO, sélectionnés par les RALOs, le président est sélectionné par l’ALAC. Nous ajoutons une close comparable comme quoi il y aura un suppléant si un des membres des RALOs ne peut plus continuer d’être présent. Donc c’est tout à fait similaire à ce que nous avons discuté à l’instant pour le BMSPC.

Je ne vois pas de commentaire ?

Nous passons à 14.4. Donc il y a un certain nombre de changements liés au BCEC et l’historique est le suivant. Le premier BCEC, c’était en fait le moment où nous avons inventé

un certain nombre de règles. La deuxième fois, certains des processus internes suivaient les règles, mais les processus internes utilisés par le premier BCEC en fait... On n'arrivait pas à trouver le temps de suivre les règles. À l'époque, il semblait que c'était adéquat, mais finalement on s'est rendu compte que c'était en infraction par rapport à notre travail précédent, donc on essaie de documenter un certain nombre choses.

Premièrement, le BCEC doit publier de manière très claire l'éligibilité et les exigences d'éligibilité ainsi que les attentes. Alors il y a eu des surprises. Parce que les gens se sont dit : « ha ! je ne savais pas ». Donc nous semblons un petit peu dire ce qui est évident, mais je crois que c'est important quand même.

19.4.3 donc. Si le BCEC demande au candidat de fournir des références, donc des gens qui écriront des lettres de recommandation, les règles d'éligibilité pour ces références devront être publiées. C'est-à-dire que, si nous ne permettons pas, par exemple, et nous l'avons mentionné tout à l'heure, des membres du conseil comme références, et bien nous devons l'indiquer à l'avance et ne pas dire que telle ou telle référence n'est pas bonne après qu'elles aient été soumises. Et c'est un exemple, uniquement un exemple.

Le BCEC publiera dans quelle mesure les informations relatives aux candidats reçus seront gardées de manière confidentielle et,

si cela est applicable, qu’est-ce qui sera publié, qu’est-ce qui sera distribué à l’extérieur. Par le passé, les expressions d’intérêts, les informations personnelles ont été publiées. Je crois qu’une fois que le BCEC aura une liste définitive et bien...

Je me souviens d’un candidat l’année dernière qui avait été surpris parce que l’expression d’intérêt avait été envoyée à la personne à qui il avait demandé d’être une référence, une recommandation. Donc ce candidat, pour lui, c’était négatif. Je ne vois pas pourquoi, mais c’était négatif. Donc assurons-nous d’être transparents, de ne pas surprendre les gens dans ce que nous faisons.

Y a-t-il des commentaires là-dessus? Je ne vois pas de main levée... Donc nous passons au point suivant.

Excusez-moi, j’ai un petit problème. 19.8, tout petit changement pour dire que : règles de procédures et directives, donc les directives ne sont pas des procédures officielles mais elles sont tout autant importantes et donc nous souhaitons mentionnez ceci. Tijani, allez-y.

TIANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Je suis désolé, mais j’aimerais apporter un petit changement à ce paragraphe parce que je crois que les directives doivent être adoptées par l’ALAC et utilisées par le

BMSPC et le BCEC. Donc le BMSPC et le BCEC doivent adopter leurs règles de procédure pour les aider à accomplir leur travail de manière appropriée. Ensemble, donc avec les directives de sélection adoptées par l’ALAC et publiées avant le début du processus de sélection.

ALAN GREENBERG:

Vous avez ajouté le pourquoi de la publication, je ne pense pas que cela soit nécessaire pour le cadre de la procédure. Mais... Bon. Soumis à l’approbation de l’ALAC, à la révision de l’ALAC donc vous dites avant la publication, c’est ça ?

TIJANI BEN JEMAA:

La différence, ce que je dis, c’est que les directives sont adoptées par l’ALAC, non pas par les comités. Là, quand on lit, c’est comme si les comités adoptaient ces directives. Et donc l’ALAC, au bout d’un certain temps, les adoptera. Donc, à mon avis, les directives doivent être créées par l’ALAC et utilisées par les deux comités.

ALAN GREENBERG:

D’accord, nous allons faire la modification. Moi, je ne souhaite pas, personnellement, que tout l’ALAC rédige les directives. Je pense que cela doit dépendre d’un petit groupe. Mais nous avons pris note de cette remarque et nous allons le modifier

avant d'adopter la version finale. Donc le personnel va prendre note et va affiner ceci.

19.10.1, ce sera le dernier avant d'arrêter là-dessus. Les règles disent que les électeurs, donc les personnes qui votent sont les 15 membres de l'ALAC et les 5 présidents des RALOs. Donc les 15 membres de l'ALAC ne doivent pas être instruits par qui que ce soit. Bien sûr qu'ils peuvent demander des conseils, des suggestions, mais ils ne sont pas forcés par qui que ce soit dans leur vote. Les RALOs peuvent être instruits par leur RALO si la région prend cette décision de manière officielle, par un vote officiel. Et l'instruction de vote doit être faite de manière officielle. Donc ce n'est pas le président qui va demander à ces 5 meilleurs amis et qui va dire, voilà, on m'a dit de voter de telle ou telle manière, cela doit être documenté.

Par contre, si une personne sur les 20 est candidate, nous avons un problème. Et donc le candidat ne devra pas pouvoir voter pour lui-même. Je crois que dans beaucoup d'élections c'est possible. Mais encore une fois, ça c'est une des décisions qui a été prise au cours du processus d'origine.

Il y a eu un problème lors de la dernière élection puisqu'il y avait deux candidats d'une seule région et ensuite il y a eu un peu de confusion par rapport au remplaçant. Qui remplaçait qui ? et

donc cela veut dire que si la région a plusieurs candidats, et bien il faut que les choses soient claires.

Encore un point.

Ha ! Seun a levé son carton.

SEUN OJEDEJI:

Une petite question. Est-ce que la première partie du 19.10.1 est différente de l’addendum ? Donc s’il y a plusieurs électeurs, il n’y aura pas de vote... Je crois qu’il faudrait ajouter ceci. C’est différent si c’est un membre. Un vote sera obligatoire.

ALAN GEENBERG:

Alors remplacer un des électeurs, donc pour remplacer un des électeurs, la région doit le faire de manière officielle, par vote, donc par décision officielle de la région. Pas par consensus, mais par vote pour remplacer quelqu’un. Et c’est quelque chose qui peut être fait deux fois. Dans ce cas, il y aura sélection de deux personnes, mais ils doivent désigner qui est qui, c’est ça l’ajout. Ce n’est pas obligatoire de faire le vote s’il n’y en a pas deux. Je ne sais pas si c’est... Je pense que c’est clair, mais on peut toujours revoir un petit peu.

19.10.4 : changement mineur donc. Nous avons dit que les membres de l’ALAC doivent voter dans l’intérêt de l’At-Large et

de l’ICANN. Bien sûr que c’est subjectif ceci, donc ce que l’on veut dire ici, c’est ce qu’ils croient être dans l’intérêt de l’At-Large.

Et encore une fois, je ne sais pas pourquoi nous avons ajouté la question sur la confidentialité, il y avait un peu de confusion là-dessus.

Dev, vous avez une question ?

DEVANAND TEELUCKSINGH: Merci. Une question sur le 19.10.2. S’il y a un siège vacant au moment de l’élection. Maintenant si le membre de l’ALAC est sélectionné par le NomCom, que se passe-t-il, est-ce que la RALO le remplace ? Comment ça marche ?

ALAN GREENBERG: Oui, c’est exactement ça.

Alors, nous n’avons pratiquement plus de temps. Je vous propose d’en reparler jeudi. Nous n’avons que 45 minutes jeudi. Étant donné le rythme auquel nous travaillons, il sera très difficile de terminer notre travail étant donné qu’il y a d’autres modifications qui devront être apportées au règlement pour satisfaire la communauté. Et ces changements seront plus complexes que ceux-ci et qui donneront lieu sans doute à un

débat, j'aimerais vraiment pouvoir terminer le préambule, tout ceci maintenant de manière à s'en débarrasser et ne pas avoir à s'en préoccuper.

N'oubliez pas que la communauté habilitée, donc si la transition est approuvée par le gouvernement, deviendra un fait accompli avant notre réunion en face à face. Donc le règlement, nous allons en parler, mais il va nous falloir agir sans réunion en face à face. Et donc il nous faut absolument simplifier notre travail parce que cela va déjà être compliqué.

Merci pour votre participation. Nous passons maintenant à la deuxième partie de cet ordre du jour. Et nous allons considérer les changements des statuts de l'ICANN qui ont été approuvés par le conseil et qui seront mis en place si la transition IANA est approuvée et nous allons considérer les implications sur notre travail.

Je crois... Oui ? Nous avons Sam Eisner qui va nous faire une petite présentation.

Je vais maintenant donner la parole à Sam qui va prendre la parole. Je crois qu'elle est tout à fait prête à intervenir. Donc... qui veut prendre la parole en premier ? Oui, présentez-vous s'il vous plait. On ne vous connaît pas tous... Certains d'entre nous vous connaissent très bien.

beaucoup de travail à effectuer. Il faut réfléchir à certains points essentiels. Vous devez participer en tant que communauté maintenant qui a beaucoup plus de pouvoir.

À la suite de la transition. Il y a une nouvelle structure. On parle d’une communauté responsabilisée qui a donc son mot à dire, qui a maintenant la possibilité de retirer, de limoger un membre du conseil d’administration par exemple. Il y a différents mécanismes pour que la communauté puisse utiliser ces nouveaux pouvoirs.

Ça, cela a trait au processus CCWG. C’est un processus solide pour les différentes parties de la communauté pour prendre des décisions, pour utiliser véritablement les pouvoirs de la communauté.

Il y a 5 participants, un participant de l’ALAC, ccNSO, la GNSO, l’ASO, le GAC etc. Mais il y a un participant provenant de l’ALAC.

Alors qu’est-ce que cela signifie? Il y a tout un processus administratif maintenant pour la communauté responsabilisée ayant le pouvoir, habilitée. Il y a une structure qui existe maintenant pour les 5 SO et AC ayant voix au chapitre, Il y a des communications, des décisions avec la communauté habilitée. Et donc ça, c’est une structure administrative qui n’a pas véritablement de pouvoir au-delà en dehors des décisions de la

communauté habilitée. Mais je crois qu'il faut quand même être au courant de ces mécanismes administratifs.

Tout d'abord, qui l'ALAC va choisir comme représentant ? Cela peut être un président, le président, cela peut être une autre personne qui est désignée. Donc vous avez le choix de désigner cette personne vous représentant.

Donc cela est reflété dans les statuts. On n'a pas d'imposition de critère à la collectivité. C'est à vous de choisir, organisez-vous de la manière que vous voulez pour devenir une communauté habilitée.

Une des premières choses que vous devez faire, et nous vous parlerons du calendrier un petit peu plus tard, c'est de savoir qui, d'identifier qui va être le représentant de l'ALAC au niveau de l'administration pour la communauté habilitée, et ce avant le 1er septembre. Pour la transition. Donc il faut que le conseil d'administration soit bien constitué à ce moment-là. Il y aura des avis, des notifications qui seront envoyés. Il n'y aura pas de restriction sur un nouveau représentant que vous pourriez envoyer, changer de représentant. Vous pouvez prendre une décision initiale et ensuite avoir des processus plus tard qui changeront ce représentant. Il n'y a pas de règle que l'ICANN va vous imposer. Vous aurez toute latitude.

Donc vous pouvez m'arrêter à tout moment si vous avez des questions à poser sur ce que je vous expose.

Pas de question pour le moment ?

Nous allons maintenant passer au transparent suivant.

Dans le cadre de la communauté habilitée, qu'est-ce que l'ALAC doit faire ? Qu'est-ce que les SO et les AC doivent effectuer ?

Et bien, vous devez sélectionner un membre du conseil d'administration. Vous n'avez pas à changer vos processus internes. Si vous voulez changer et modifier vos processus internes, vous pouvez le faire, mais vous n'êtes pas dans l'obligation de le faire.

À la fin du processus, vous devez notifier le secrétaire de votre choix de la personne sélectionnée pour être membre du conseil d'administration.

Ensuite, cela sera entériné par le conseil d'administration.

En ce qui concerne la communauté habilitée. Qu'est-ce que vous avez d'autre à effectuer ? Actuellement, c'est vous préparer à prendre ce pouvoir, à exercer ce pouvoir. Je crois que vous êtes bien au courant du rapport du CCWG : il y a un groupe de nouveaux pouvoirs que vous avez comme nommer ce membre du conseil d'administration, limoger éventuellement un

membre du conseil d’administration, rejeter une partie du budget, rejeter des amendements et des statuts de l’ICANN, lancer un processus de révision indépendant, faire appel à un médiateur, avoir un processus de révocation, la gouvernance PTI également. Vous avez tous ces éléments.

À la suite de la transition, vous allez réagir au budget de l’ICANN par exemple. Vous aurez la possibilité, en tant que communauté, de lancer un processus EC. Donc réfléchissez à ce que vous devez faire, aux règles. Des règles qui existent déjà, est-ce qu’elles conviennent toujours à la suite de la transition, est-ce que vous voulez modifier vos règles, créer de nouvelles règles, de nouveaux processus ?

Comment faire des pétitions par exemple, se joindre à une autre pétition, lancer une pétition de votre part, organiser la participation dans les forums communautaires...Vous joindre à des forums communautaires ou pas, comment ? Comment se joindre à tout cela, comment coordonner cette participation aux forums communautaires, définir les seuils, définir également, en tant que comité consultatif, votre participation à ces forums.

Est-ce que vous voulez garder les mêmes processus ? Vous avez beaucoup de processus qui existent déjà que vous pouvez utiliser. Est-ce que vous voulez en élaborer de nouveaux, est-ce

que vous voulez vous baser sur les processus existants ou travailler d'une manière différente.

Vous avez un calendrier très serré pour cela. Il faudra réfléchir de très près. Parce qu'il y a urgence en raison du calendrier serré. Donc il y a des décisions qui seront prises. Comment allez-vous prendre ces décisions ? Est-ce que vous avez différentes limites, différents seuils ? Est-ce que la révocation du conseil d'administration a un seuil différent lors de la prise de décision à l'ALAC ? Ou bien Comment est-ce que l'on rejette un statut de l'ICANN ?

Nous n'avons pas défini tous ces points, c'est à vous de le faire.

Donc voilà le processus d'escalade. Vous l'avez déjà vu sûrement. C'est disponible auprès du CCWG. Oui, vous l'avez vu de nombreuses fois, très bien.

Alors on va passer à la diapositive suivante.

Concernant vos autres rôles, qui ne sont pas obligatoirement en rapport avec cette nouvelle communauté habilitée. Avec l'affirmation d'engagement et la révision. L'ALAC avait, auparavant, un rôle d'identification, de recommandation de participants. Maintenant l'ALAC, ainsi que les autres SO et AC, aura la responsabilité de nommer des personnes pour sélection. Avoir un processus de nomination, avoir des nominés et le

président aura la responsabilité de sélectionner en fin de compte, à partir de ces candidatures, une personne. Donc quelle ligne de conduite allez-vous donner à votre président ? Et vous devez réfléchir à tout cela, travailler, vous organiser.

Cela doit aller assez vite, comme on va le voir. Parce que nous allons avoir des révisions qui vont arriver très rapidement. Après l’entrée en vigueur de ces nouveaux statuts si la transition se fait comme prévu pour le mois d’octobre.

Vous allez devoir identifier des liaisons, des représentants de l’ALAC. Il y a des révisions en rapport avec le PTI, il y a les questions d’IRT, vous avez des révisions en cas de séparation. Il y a tous ces processus de comités permanents également. Donc PTI c’est l’IANNA à la suite de la transition, c’est encore un nouvel acronyme.

Vous avez l’évolution de la zone racine, vous avez RZERC, donc... Ha vous ne faites pas ça à ALAC et vous n’avez pas à vous préoccuper de RZEC, c’est très bien.

Alors, on va passer au transparent suivant.

Les besoins les plus urgents.

Selon nous, ce qui doit être fait très rapidement, c’est de réfléchir rapidement aux processus internes. Vous n’avez pas à créer, à foncer pour créer de nouveaux processus internes, mais

réfléchissez à l'utilisation des processus que vous avez déjà pour prendre les décisions, pour avoir véritablement un pouvoir dans les communautés comment vous délibérez, comment vous allez avancer.

L'ICANN n'a pas de critère, n'a pas d'obligation. Vous n'avez pas de rapport à faire à l'ICANN. C'est à vous de jouer. C'est à vous de prendre le pouvoir puisque vous êtes une communauté nouvellement habilitée. Vous avez des délibérations à mener néanmoins sur le pouvoir, le nouveau pouvoir de la communauté. Et ça, ça va arriver rapidement.

Sélection des membres de l'équipe, on en a déjà parlé. N'oubliez pas que ça va aller très vite. Le calendrier va être serré. Et une fois que l'on lance le processus de transition, tout va s'accélérer, tout va aller très vite.

Il va y avoir de nouveaux problèmes qui vont se poser, de nouveaux types de réunions, cela va être nouveau, cela va être une période de changements pour nous tous. Donc plus vous pouvez vous préparer, mieux ce sera, plus vous serez rapidement efficaces. Et ça c'est pour tous les SO et les AC.

Il faut coordonner, coordonner avec les autres SO et AC. Par exemple, l'IRP de la communauté. Quelles sont les attentes ? Comment la communauté va les travailler ensemble pour présenter un cas solide et unifié ?

Il faut réfléchir, pas aujourd'hui, ce n'est pas ce que je vous demande, mais il faut avoir tous ces éléments à l'esprit, avoir des conversations avec d'autres éléments, d'autres parties de la communauté, d'autres groupes. Parce que vous pouvez avoir des décisions très importantes à prendre dans le cadre de votre renforcement d'habilitation.

Voilà un calendrier, voilà à quoi cela ressemble.

À partir d'aujourd'hui, tous les groupes doivent travailler à ces processus. Tous les SO et les AC.

Donc sur 1 an, voilà à quoi cela ressemble. D'aujourd'hui jusqu'à octobre 2017. On l'a fait hier, donc on est déjà le 28, non plus le 27. Donc vous avez la sélection de CSC, identification d'une personne pour le 22 juillet. Donc l'effectif CSC sera confirmé en août par la ccNSO et la GNSO en août 2016.

En septembre de cette année nous avons une consultation, la possibilité de travailler à la mise en œuvre du processus indépendant de révision avec ce panel permanent. Donc consultation entre tous les SO et les AC. C'est un appel d'offres pour un panel, un panel permanent, l'IRP. Donc l'ICANN va vous rappeler cela en septembre.

Au premier octobre 2016, date très importante, puisque c'est le jour où la transition devrait se faire, au premier octobre 2016,

une seule administration doit être sélectionnée, l'administration de la communauté habilitée doit être sélectionnée au premier octobre 2016. L'ALAC devra envoyer un avis, une notification dans le cadre du processus administratif EC, communauté habilitée. Par exemple : « sélectionné Rinalia Abdul Rahim », donner un nom pour votre représentant, indiquer que, officiellement vous, c'est un exemple, vous nommez Rénali Rahim en tant que représentante de l'ALAC. Vous savez que vous avez le pouvoir ensuite de retirer cette personne, de révoquer cette personne, de modifier la représentation, le ou la représentante. Ça c'est un point technique administratif. Mais il faut identifier qui va vous représenter au niveau de la communauté habilitée.

Très rapidement, après, vous allez avoir la sélection du membre de l'équipe de révision. Et bien comprendre comment vous voulez participer véritablement en tant que communauté habilitée, même si vous n'avez pas une idée totale de la manière dont vous allez travailler. Parce que vous savez, dès 2017, tout dès 2017. Et vous aurez droit à décider de certaines parties du budget de l'ICANN et vous serez contacté, vous allez donner votre avis sur le budget, sur le plan opérationnel de l'ICANN et vous aurez donc cette habilitation, ce pouvoir que vous pourrez exercer très rapidement, si tout se passe bien dans la transition, dès le début de 2017, en mars, en avril, nous aurons ce

processus qui sera véritablement lancé avec plan opérationnel, budget, etc.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. J’aimerais avoir quelques minutes pour que les personnes puissent vous poser des questions.

Donc quelques commentaires très rapides que j’aimerais effectuer. Si vous étiez là auparavant, vous savez que l’on prend au sérieux nos règles de procédures. On a passé beaucoup de temps, il y a de cela 3 ans, à réviser nos règles et procédures, Sam le sait bien, elle faisait partie du processus. Et je ne crois pas que l’on a besoin de justifier cela dans nos règles. Je crois que si la transition se fait bien, on doit avoir des règles conditionnelles et on doit les avoir à la fin septembre. Pour les décisions, par exemple, on doit avoir une majorité qualifiée. Est-ce que c’est quelque chose qu’on doit redéfinir, mais on doit avoir quelque chose en place me semble-t-il d’ici la fin du mois de septembre pour statuer pour prendre nos décisions.

Je crois que dans notre cas, on devra être précis, vraiment.

Et j’aimerais voir s’il y a des questions dans la salle pour... Sam?

Donc possibilité de poser des questions. Humberto ?

HUMBERTO CARRASCO: Je vais m’exprimer en espagnol. Merci beaucoup de votre présentation. Je suis juriste également, c’était extrêmement intéressant pour moi de parler de ces processus, d’entendre parler de ces processus et de ces statuts. Et dans mon cas, je suis de LACRALO, je suis leader de LACRALO et je suis un petit peu préoccupé parce que j’ai l’impression, me semble-t-il, que nous travaillons actuellement à des règles de procédure pour nos processus opérationnels internes pour nos règlements internes et je pense qu’il y a des contradictions qui pourraient exister entre nos règles actuelles, notre règlement actuel, et les amendements que nous effectuons, les modifications que nous effectuons. Donc il me semble que nous avons beaucoup de travail à effectuer et que nous devons nous ajuster à ces nouveaux critères qui proviennent des statuts.

Et je ne sais pas s’il y a des règles intérimaires pour cette transition qui existent, pour vraiment ajuster un petit peu, s’ajuster, trouver une solution, trouver des solutions en cas de conflit, s’il y a des conflits, des contradictions entre le document organisationnel des parties prenantes et ces nouveaux textes juridiques. Cela peut être mineur ou cela peut être plus important. Moi, ce qui m’inquiète un petit peu c’est qu’il y a des conflits entre les différents textes.

ALAN GREENBERG: Je peux dire qu'il n'y a pas de conflit. Il y a des omissions néanmoins et j'ai bien l'intention d'avoir quelque chose en place en nos règles et procédures d'ici le trente septembre de cette année pour couvrir cela. Cela ne restera peut-être pas pendant 30 ans ces nouvelles règles, mais ce que je veux dire, si j'ai la coopération de l'ALAC, si c'est possible, il faut travailler de manière sérieuse et avoir des règles.

HUMBERTO CARRASCO: Oui, je... Comprenez, moi je parle des RALOs, je parle des procédures opérationnelles pour les RALOs.

ALAN GREENBERG: Donc plus de participation, je crois, requise ; la responsabilité de la communauté habilitée, ça tombe sur le comité consultatif. Donc les personnes nommées par les RALOs prennent des décisions, ça, ça vient des RALOs ou pas. Donc je pense que dans notre monde, certains RALOs vont dire à leur membre ALAC : « nous vous avons nommés, nous vous faisons confiance, prenez les décisions ». D'autres RALOs vont choisir de dire : « le RALO devrait voter sur quelque chose de ce type ».

Je suggérerais que les RALOs soient très prudents à ce niveau. Parce que premièrement ce sont des décisions cruciales, importantes, que nous allons prendre ; et nous voulons qu'elles

soient prises par des personnes informées des problèmes qui se posent et ce n'est pas toujours facile d'arriver jusqu'au niveau des RALOs. Et là on parle d'un calendrier très très serré.

Dans deux semaines, nous aurons déjà des décisions à prendre. On n'a pas le temps de faire une consultation de trois mois, c'est très clair.

Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA:

Donc, Humberto, vous avez raison, nos règles de procédures doivent être amendées parce qu'on ne sait pas comment on va sélectionner notre représentant administratif de la communauté habilité, on ne sait pas comment on va prendre nos décisions avec ces nouveaux pouvoirs que nous aurons. Donc ce n'est pas une contradiction, c'est quelque chose que nous devons ajouter, que nous devons modifier et ça, avant la fin du mois de septembre.

ALAN GREENBERG:

Il reste quelques minutes. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier Sam et Trend. Si ? Il y a d'autres questions ? Non, je n'en vois pas. Donc j'aimerais remercier Trend et Sam de leur venue et de la présentation. Ces deux personnes, nous ne les voyons pas très souvent. Et, parfois, on fait des commentaires

négatifs du personnel de l’ICANN, mais jamais de ces deux personnes. Je les apprécie beaucoup, j’aime beaucoup travailler avec elles. Et vous êtes de grandes professionnelles, merci beaucoup.

SAM EISNER:

Oui, merci beaucoup Alan de ces mots aimables. Nous sommes là pour vous aider, c’est ce que je veux dire. Nous pouvons vous soutenir. Nous travaillons à d’autres outils qui pourraient vous être utiles pour la prise de décision. Nous allons développer des documents qui seront distribués auprès de tous les SO et les AC, alors n’hésitez pas à nous contacter et à nous poser des questions si vous en avez.

ALAN GREENBERG:

Oui, nous sommes du gouvernement, nous sommes là pour vous aider... Ce n’est pas ça que vous vouliez dire ? C’est une plaisanterie que l’on entend parfois...

Très bien, nous allons maintenant passer au point suivant. Il y a eu une initiative à l’ICANN d’utiliser le terme « société civile », civil society en anglais.

Donc je ne crois pas que Jean-Jacques soit à l’ordre du jour. Jean-Jacques n’est pas à l’ordre du jour, je pense.

Il y a eu une initiative qui a été soutenue dans différentes parties de l’ICANN, qui a été critiquée ardemment dans d’autres groupes de l’ICANN, et on en a beaucoup parlé de cette participation de la société civile et je suggère que nous en parlions aujourd’hui. Non pas avec une présentation des personnes qui sont des avocats, des défenseurs de cette participation de la société civile, mais - nous avons notre membre du conseil d’administration qui nous rejoint - nous voulons réagir par rapport à cette participation de la société civile.

Ce n’est pas productif d’en parler à chaque fois que l’on se réunit, donc ce que j’aimerais faire, c’est que nous puissions prendre des décisions, arriver à des conclusions et j’aimerais que les personnes qui ont des opinions très fortes à ce sujet, qu’elles soient positives ou négatives – et j’ai des opinions très fortes et je m’exprimerai, mais pas en premier, mais je m’exprimerai plus tard – nous devons arriver à un consensus. Je donne maintenant la parole à qui que ce soit dans la salle.

Tijani ? Je vais limiter les interventions à 2 minutes.

TIJANI BEN JEMAA : Je ne parle jamais plus de deux minutes.

ALAN GREENBERG : Mais non, ce n'était pas dirigé contre vous tout ça.

TIJANI BEN JEMAA : Alors tout d'abord, lorsque les initiatives sont venues de George Sadowsky, j'ai été très heureux parce que ce que j'avais compris était différent de ce qui était intentionné. Maintenant que c'est mis en place, j'ai un réel souci. Parce que selon ce que j'avais compris la société civile, le groupe de la société civile est là, non pas pour dupliquer d'autres groupes, non pas pour faire le travail d'autres groupes parce qu'il y a beaucoup de chevauchements entre ce groupe et ALAC et NCUC, NPOC etc. Et donc, si je comprends bien, ce groupe va coordonner le travail de ces personnes, donc à l'extérieur de l'ICANN. De manière à ce que notre participation aux activités externes à l'ICANN soit davantage coordonnée, de manière à ce que l'ICANN soit davantage visible.

Ce qui se passe maintenant, c'est qu'il y a un programme de sensibilisation, de renforcement des capacités. Nous le faisons, donc nous dupliquons le travail et les choses sont devenues plus complexes. Voilà ce qui me préoccupe.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Sébastien allez-y.

SEBASTIEN BACHOLET: Je vais parler en français. De mon point de vue, et je l’ai déjà exprimé un certain nombre de fois, on est en train d’importer les organisations et les définitions d’autres cercles de la gouvernance de l’internet dans l’ICANN dont nous n’avons pas absolument besoin.

Mais si vous prenez quelque chose qui m’a semblé très intéressant dans le travail que l’AFNIC a publié sur la répartition et l’organisation des 180 leaders de l’ICANN. Le fait d’essayer de mettre la structure de l’ICANN en face des séparations organisées par le Whois ou par l’IGF par exemple donne des choses très intéressantes. Comment est-ce qu’on trouve des gens de la société civile dans beaucoup d’endroits de l’ICANN.

Donc si on veut rajouter à une organisation déjà complexe, une matrice parce qu’on veut introduire un mot qui n’est pas nécessaire à l’ICANN, cela n’est absolument pas pour refuser à quiconque de se présenter comme société civile.

Et moi, personnellement, quand je suis en dehors du cercle de l’ICANN, c’est une étiquette que je peux prendre. Mais pour nous, à At-Large, je crois que notre étiquette c’est représentant des utilisateurs finaux et cela nous suffit déjà bien. C’est déjà suffisamment lourd à porter. Donc ce n’est pas la peine qu’on nous en rajoute une autre et qu’on amène de la confusion dans

toute cette situation. Dans une organisation complexe, ne rajoutons pas de la complexité. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Garth ?

GARTH BRUEN: ALAC pour Amérique du Nord. Je crois qu’il serait beaucoup plus utile – si Glenn déjà pouvait éteindre son micro puisqu’il est juste à côté de moi, je n’aime pas m’entendre.

Alors je crois qu’il serait plus utile de parler en termes de qui nous représentons plutôt que d’ajouter une couche supplémentaire.

Engagement des consommateurs, implication des consommateurs et des utilisateurs finaux. Parce que ce sont les personnes que nous servons dans cette salle. Quel que soit le terme, quelle que soit l’organisation dont nous venons. Je crois que cela serait bien mieux en termes de communication avec reste du monde.

ALAN GREENBERG: Merci Garth. Je me suis mis dans la file d’attente parce que lorsque tout ce processus a commencé je dois admettre que j’étais contre.

Le raisonnement qui avait été présenté, c'est que les gens viennent dans notre environnement et ils se représentent en tant que société civile et ne savaient pas où aller. Donc ça ça va les aider. C'était ça à la base. Malheureusement, maintenant que nous avons défini la société civile, ou que nous avons cherché à définir la société civile dans l'environnement de l'ICANN, cela se traduit en la chose suivante. Vous avez le NCSG ici, il a certains intérêts, ils font certaines choses, là, vous avez At-Large, At-Large bon c'est la société civile d'une manière générale, dans d'autres environnements, ils ont des points de vue un petit peu différents, donc vous devez choisir. Voilà le niveau de confusion, nous l'avons en fait simplement déplacé, nous avons ajouté un mot qui pour certaines personnes est adéquat, mais finalement nous n'avons pas clarifié les choses. Et donc, le souci, c'est qu'en grande partie, le NCSG en fait c'était lui qui avait ce terme au sein de l'ICANN parce que c'est eux qui se classifiaient qui disaient qu'ils étaient la société civile. Que l'ICANN soit d'accord ou pas peu importe. Et moi, ce qui me préoccupe, c'est qu'ils ont déjà une certaine puissance, une certaine présence et, même si nous faisons déjà partie de la société civile, dans l'environnement de l'ICANN, ce n'est pas vraiment notre situation.

Alors d'un autre côté, je me dis : le train est lancé, je ne sais pas si on pourra l'arrêter. Et je ne sais pas trop comment faire.

Vanda ? Vous avez la parole.

VANDA SCARTEZINI: Je suis d'accord avec les collègues qui ont pris la parole. Mais je crois qu'il y a encore autre chose en termes de société civile dans les RALOs. Effectivement, cela ajoute une certaine confusion dans cet environnement, c'est simplement pour ajouter une couche à la discussion, un autre élément à la discussion.

ALAN GREENBERG: Seun ? Allez-y.

SEUN OJEDEJI: Merci. Alan vient de dire ce que je voulais dire. Et c'était en fait une question que je voulais poser. Parlons-nous du fait de savoir si nous devons poursuivre le processus ou pas ? Est-ce que c'est ça l'intention de notre réunion ? S'il y a déjà eu une décision qui a été prise par le conseil d'administration de l'ICANN comme quoi on veut aller de l'avant avec ça, et bien, à ce moment-là, on peut utiliser le processus de communauté habilité pour remettre ceci en question à l'avenir. Mais si ce n'est pas le cas...

Donc si on garde ceci à l'esprit, j'aimerais rajouter un ou deux points. Je crois que si nous demandons aux gens qui sont

présents aujourd'hui dans la salle de se manifester s'ils sont société civile, les gens vont lever la main. Maintenant, si je vous demande dans quelle communauté vous êtes dans l'ICANN, la réponse va peut-être être différente.

Alors qu'est-ce qu'on cherche à faire ici ? Est-ce qu'on cherche à avoir un nouveau nom ? Ou avoir un double nom ? Et je crois que Tijani en a parlé. On peut par exemple, dans d'autres événements, l'IGF, etc. avoir un autre nom pour ainsi dire, c'est très bien. Mais ce n'est pas la peine de réinventer la roue à mon avis au sein de l'ICANN.

ALAN GREENBERG:

Pour répondre à la question, nous n'avons pas le droit d'arrêter ceci. C'est une initiative GAC, il y a peut-être des gens qui nous écoutent d'ailleurs, et donc le concept de la communauté habilité d'utiliser ce pouvoir, cela me fait peur en fait, donc n'en parlons pas.

George ensuite.

[GEORGE]:

Deux minutes c'est vraiment court ! Donc je vais être très direct. Également, je ne parle pas au nom du conseil, je crois que c'est clair.

La société civile, c’est vraiment un terme très lourd en significations. Et qui implique beaucoup de choses et il y a plusieurs définitions.

La première c’est qu’on prend les gens du monde entier, on enlève les gouvernements, les commerces et les sociétés, et nous sommes tous membres de la société civile, nous avons tous des objectifs qui sont plus ou moins similaires : survivre, jouir de la vie, avoir des libertés fondamentales, etc. Ça c’est le point de vue très inclusif. Et pour un petit peu appuyer là-dessus, il y a des choses telles que la liberté d’expression, les droits de l’homme, qui sont importantes pour nous et qui sont un moyen d’arriver à un objectif, un moyen de vivre la vie que nous souhaitons vivre.

Alors dans la sphère de la gouvernance de l’internet, quoi qu’on en dise, la société civile veut dire le soutien de certaines choses très spécifiques. Donc les droits de l’homme, la liberté de l’expression par exemple. Cela devient des objectifs en eux-mêmes et non plus des moyens. Si vous regardez la société civile dans l’internet, en fait, c’est un petit peu différent.

Et moi je parle des personnes qui ont un objectif très personnel, très unique. Mais en fin de compte, il y a différents niveaux de liberté, différentes ... Ce qui en fait vous permet de faire ce que vous voulez faire.

Et il y a en fait une déconnexion du point de vue sémantique. Il y a des gens qui pensent différentes choses lorsqu'on parle de la société civile et cela crée une certaine confusion, cela, à mon avis, n'est pas très bon en termes de marketing, pour attirer les gens au sein de l'ICANN. Il y a quelqu'un d'autre à la table qui a mentionné la protection des consommateurs et bien, c'est complètement différent et c'est quelque chose qui pourra attirer les gens plus que la société civile.

ALAN GREENBERG:

Alors, nous avons fait un peu de recherches, et même si nous faisons tous partie de la société civile, la définition en général parle toujours de groupe et non pas de personnes, d'individus.

Erika ?

ERIKA:

Merci Alan. J'aimerais parler plutôt des processus. Si on considère la transition IANA, la manière dont nous devons tous collaborer avec cette nouvelle structure de la communauté habilitée, je crois qu'il y a besoin de clarté sur ce sujet. Et c'est important.

Et donc pour moi, je crois que le débat est très utile et on pourrait peut-être éviter les problèmes soulevés par George en ajoutant une deuxième couche. Donc vous avez la société civile,

si on garde ceci, et en dessous, on peut avoir les consommateurs, les utilisateurs finaux, donc vous clarifier un petit peu de quoi il s'agit.

Je crois que cela aidera à orienter le débat et l'objectif des sujets à traiter ; et cela pourra également aider avec l'autre point dont on a parlé, à savoir si oui ou non on poursuit le travail dans le cadre de la société civile.

C'est mon idée en tout cas.

ALAN GREENBERG: Kaili, allez-Y.

KAILI KAN: Merci George.

ALAN GREENBERG: Alors, on interrompt le chronomètre. Pour ceux qui ne connaissaient pas la plaisanterie, au cours des 15 dernières années passées, les gens disent toujours George à Alan, etc. en fait on m'appelle toujours George. Pourtant je suis quand même plus beau que George, mais les gens continuent de nous confondre. Alors nous remettons le chronomètre pour Kaili.

KAILI KAN:

Alors, pour poursuivre par rapport à ce qu'a dit George, je pense que George parle de la grande vision de l'ICANN. Et je suis tout à fait d'accord.

Je suis relativement nouveau à l'ICANN et je vois que l'ICANN est confronté à une redéfinition, à une étape. Non seulement en ce qui concerne la transition, mais également en ce qui concerne la représentation de l'ICANN.

Alors l'ICANN, est-ce que c'est une association du DNS ? Qui représentons-nous et à l'ALAC nous représentons et nous protégeons les intérêts des milliards d'utilisateurs finaux et de consommateurs qui utilisent l'internet. Et donc ce groupe de personnes, c'est un groupe qui est en croissance très rapide. Et je crois que l'ICANN, de plus en plus, devient un des rares groupes dans le cyberspace qui gouverne.

Donc l'idée c'est que nous sommes pour le peuple, par le peuple. Et qui est ce peuple ? Qui représentons-nous ? Pour moi, ce sont les utilisateurs finaux, les milliards d'utilisateurs finaux. Et donc si nous considérons ceci de cette manière, nous avons une meilleure vision de notre travail au sein de l'ALAC de ce que font les ALS et de notre lien avec la société civile.

ALAN GREENBERG:

Merci. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Alan. Je vais être pragmatique. Tout d'abord, il ne dépend pas de nous de garder ou d'éliminer la société civile. Le fait est qu'elle existe maintenant. Alors l'idée c'est que cela soit utile et non pas gênant.

À mon avis, en tant que membre de l'ALAC, le groupe de la société civile doit être là pour coordonner le travail de toutes les personnes qui se réclament de la société civile au sein de l'ICANN, dans des foras externes, mais non pas au sein de l'ICANN.

Ce que nous faisons en tant que groupe, et bien la société civile n'a pas à le faire. Nous le faisons, c'est notre travail. Le groupe de la société civile doit coordonner notre travail, doit en fait donner une meilleure image de l'ICANN à l'extérieur. Je pense que c'est ça l'objectif et c'est dans cet objectif que nous devons travailler. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. Wolf? Et je vais interrompre les participations bientôt, donc s'il vous plait, nous vous demandons de faire de brèves interventions.

WOLF LUDWIG:

Merci. Je voulais appuyer ce qu’a dit George tout à l’heure sur le concept de base, la définition de la société civile de manière très large. Et je voulais également appuyer ce qu’a dit Tijani.

Je crois que, à mon avis, selon ce que j’observe, ce débat est toujours plus confus. Et il n’apporte aucune clarification.

Mon objection de base, du point de vue européen, c’est que nous avons 37 membres pour l’instant. Et il ne dépend pas de moi d’imposer une identité à mes membres. Je n’ai pas le droit de leur dire : « vous êtes société civile » ou alors « vous devez vous considérer comme utilisateurs finaux ». C’est à eux, c’est à eux et selon le sentiment qu’ils ont de dire qui ils sont.

La moitié de nos membres sont des chapitres ISOC. En général, ces gens-là, ce sont des gens qui se considèrent comme des personnes de la communauté technique. Alors laissons-les se penser comme membre de la communauté technique.

Il y a des gens qui se préoccupent des droits civils, des droits de la vie privée. Pour eux c’est plus la société civile qu’ils représentent. Alors c’est à eux. Ils doivent avoir le droit de se définir, de définir leur propre identité.

Cela ne dépend pas de moi, ce n’est pas à moi de prendre cette décision. On est simplement des utilisateurs finaux.

ALAN GREENBERG: Garth, est-ce que vous avez levé votre carton ?

GARTH BRUEN: Je pensais que George disait quelque chose mais il ne l’a pas dit, donc je vais...

ALAN GREENBERG: Alors Seun, non ? C’est bon ? Alors Jean-Jacques Sahel.

JEAN-JACQUES SAHEL: Merci beaucoup. Je m’excuse, ma voix... je l’ai perdue. Je n’ai pas crié pendant un match de football, mais je suis simplement malade. Alors je crois que c’est la sixième ou la septième discussion que nous avons au sein de la communauté At-Large sur la société civile.

La première fois c’était à Buenos Aires avec une réunion conjointe du NCSG et de l’At-Large. On nous a demandé de faire part d’idées pour savoir comment encourager l’engagement avec les parties prenantes. Donc à l’époque nous avons essayé de développer un plan avec du feed-back, etc.

Mais je crois que ce qui est important est de se rendre compte d’où nous venons en tant qu’organisation ICANN et en tant que communauté. Nous sommes guidés par une mission générale qui fait partie des statuts et qui continuera des statuts

fondamentaux de manière à nous assurer qu’il y a une diversité fonctionnelle et géographique dans le cadre des décisions sur les politiques. Et cela a du sens, donc représenter les intérêts des utilisateurs finaux dans les politiques.

C’est ça l’objectif. Et en ce qui concerne l’ICANN, l’organisation a essayé de soutenir la communauté pour améliorer la diversité. Il y a un certain nombre d’efforts d’engagements qui a été mis au point, il y a des stratégies d’engagement au niveau régional, qui sont assez larges, qui sont focalisées sur la diversité géographique, mais il y a aussi des efforts fonctionnels. Vous savez sans doute qu’il y a un engagement au niveau des entreprises, nous avons un engagement au niveau technique, Adjal, anciennement d’AFRINIC, nous avons également une équipe d’engagement auprès des gouvernements qui existe depuis un certain temps.

Et il y a une autre communauté, ou un ensemble de communautés. Et si vous regardez ce qui a été écrit, le document qui a été écrit, en collaboration au cours des mois passés, nous avons approuvé ceci en décembre. C’est donc tout ce qui est non lucratif, non commercial et utilisateurs finaux. Donc l’At-Large en fait partie, ainsi que d’autres communautés. La société civile a été utilisée comme le titre, le grand titre. Et plusieurs fois, nous nous sommes demandé si on pouvait

trouver un terme plus intéressant, plus sexy que « non commercial, non lucratif, académique ».

Peu importe le titre à mon avis. Mais c'est ça, c'est une discussion sur les termes. Qu'est-ce que la société civile au sein de l'ICANN. Je crois que l'idée c'est vraiment l'engagement. L'engagement pour avoir davantage de participation, davantage de diversité au sein de l'ICANN. Nous avons un défi immense auquel nous sommes confrontés. Nous devons être mieux représentés au sein de l'ICANN et c'est ça qui est important. Voilà à quoi correspond cet effort. Ce n'est pas une question de redéfinition au sein de l'ICANN, de créer la société civile, de créer de nouvelles communautés, etc. Ce dont on parle, c'est qu'il nous faut nous assurer d'avoir une excellente prise de décision au niveau des politiques, au nom de la légitimité de l'ICANN pour une meilleure diversité, pour une meilleure participation.

On peut continuer la discussion à l'infini, mais il nous faut nous focaliser sur des actions d'engagement, de participation de manière à amener d'autres personnes dans l'ICANN de manière à mieux représenter les utilisateurs finaux. Merci.

ALAN GREENBERG:

Je vois un certain nombre de mains qui sont levées. Nous allons voir parce que j'ai déjà terminé la file d'attente. On verra si on a le temps. Nous avons Tim maintenant.

TIM DENTON: Avant de commencer, monsieur le président, Monsieur le Président, y a-t-il une proposition qui a été présentée et si oui, c'est quoi ?

ALAN GREENBERG: Il y a une discussion qui existe depuis un certain temps, comme Jean-Jacques l'a dit par rapport à l'utilisation du terme de la société civile au sein de l'ICANN. Donc il n'y a pas de proposition. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons. Nous discutons de savoir s'il est bon ou moins bon d'utiliser ce terme. Non il n'y a pas de proposition officielle sur la table.

TIM DENTON: Dans ce cas, je ferai mes commentaires plus tard. Mais je dois dire que tout ce que fait l'ICANN doit être basé sur le fait que l'ALAC s'occupe des questions relatives aux consommateurs. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci, j'avais Asha. Allez-y si vous souhaitez.

ASHA HEMRAJANI: Merci Alan. En fait, je voulais ne pas prendre la parole parce que Jean-Jacques a déjà répondu à mes questions. Mais malgré

Alan, merci de nous avoir invités dans le cadre de cette discussion en tant que membre du conseil d'administration.

Alors j'en parlais il y a deux jours avec vous, et en fait, je ne comprenais pas la question. Et j'ai regardé la définition de la société civile, parce que c'est ça le cœur du problème. Et Jean-Jacques, je sais qu'on ne veut pas parler des termes mais, pour moi, quand même il y a deux définitions. Premièrement la société est considérée comme une communauté de citoyens, donc une communauté, une seule communauté. Deuxième définition : la société civile est le cumul d'organisations non gouvernementales. Donc le cumul de différentes organisations. Ou alors une communauté avec différents individus.

Mais quoi qu'il en soit, je ne vois nulle part dans la définition l'exclusion de l'ALAC. Donc si on revient à la première définition, donc la communauté de citoyens qui sont unis par des activités collectives et des intérêts communs, donc des intérêts communs et des activités collectives, donc si vous êtes par exemple un groupe de chapitres ISOC, vous correspondez à la définition.

Donc à mon avis, je suis ingénieur donc je pense de manière très simple, je ne vois pas en quoi cette définition ne s'appliquerait pas à l'ALAC.

S'il y a une autre raison pour laquelle vous ne souhaitez pas avoir cette étiquette, et bien j'aimerais bien la connaître.

ALAN GREENBERG:

Alors il y a beaucoup de monde qui souhaite prendre la parole. Pour certains d'entre nous, nous avons un engagement dans une heure. Je suis prêt à rester, si vous souhaitez poursuivre la discussion. Alors je vais parler un instant, ensuite j'ai Tijani, Olivier, Markus, George... Alors.. Je ne sais pas, je crois que Tijani vous avez levé votre carton. D'autres personnes ? Holly, Sébastien.

Ce que j'entends d'une manière générale ici, tout le monde ne dit pas la même chose, bien sûr, mais en général, c'est donc d'introduire le terme de société civile au sein de l'ICANN. Je ne sais pas si ça va vraiment simplifier les choses. Cela va plutôt compliquer les choses.

Attendez... Je veux bien rester pendant une heure, par contre les interprètes doivent manger. Nous avons donc 10 minutes d'interprétation après ce sera terminé. Donc vous pourrez parler dans n'importe quelle langue, mais on ne vous comprendra pas.

Je ne peux rien y faire.

Donc, introduire le terme société civile, cela va ajouter à la confusion, cela va mal représenter certains groupes parce qu'il y a certaines connotations qui existent en dépit de la définition du dictionnaire. À l'IGF, il y a vraiment une signification très spécifique, une signification qui, pour certaines personnes, et bien vous ne vous associez pas avec ça.

Les droits de l'homme et les droits de la vie privée... C'est un point majeur dont il faut absolument parler. Les droits des consommateurs, très souvent, sont opposés dans certains domaines.

Donc comme exemple, souvent, l'ALAC a un point de vue opposé au NCSG. En général nous sommes en désaccord. Et donc nous étiqueter de la même manière cela ne va faire qu'ajouter à la confusion.

Alors Jean-Jacques me dit que peut-être que la brochure qui avait été faite pour utiliser la société civile ne fonctionne pas et qu'il faut utiliser autre chose.

Alors, nous avons Tijani, ensuite Olivier, Markus, George, Holly, Sébastien, je ne sais pas si j'ai raté quelqu'un... Et Sandra.... Je vais vous ajouter.

Tijani, vous avez le micro.

TIJANI BEN JEMAA :

Tout d'abord, Ce n'est pas un problème de termes, de noms, un problème sémantique comme vous le disiez Jean-Jacques. Mon problème c'est que le groupe société civile n'a pas de membre spécifique. Les membres de ce groupe sont des membres d'autres groupes existants déjà à l'ICANN. Donc lorsque vous dites que c'est pour mieux faire participer ces personnes, nous

sommes ici... Nous ne sommes pas en mesure de faire plus participer nos personnes et qu'on rajoute une couche administrative. Cela ne fonctionne pas.

Donc je crois que le rôle de ce groupe, ce n'est pas de plus faire participer, le rôle de ce groupe, c'est de coordonner le travail en dehors de l'ICANN, de ces personnes qui se reconnaissent en tant que société civile. On n'a pas à imposer cela, mais les personnes qui se reconnaissent en tant que membre de la société civile peuvent participer à ce groupe et leur participation sera coordonnée, il y aura un effort de coordination qui sera fait pour mieux représenter l'ICANN, pour bien montrer que la communauté de l'ICANN est présente, que la société civile sera de plus en plus représentée, de mieux en mieux connues. Il y aura une meilleure image de l'ICANN grâce à cela. Merci.

ALAN GREENBERG :

Oui, et ce qui m'inquiète un petit peu s'il reçoivent des financements que l'on ne reçoit pas ; Olivier Crépin Leblond vous avez la parole. Non, il ne prend pas la parole. Markus ?

MARKUS:

Je ne veux pas donner un cours, mais je crois qu'il faut revenir un petit peu en arrière. La société civile c'est un terme qui est utilisé dans le contexte onusien et c'est un terme qui provient

des années 90, « invitons la société civile “et ainsi de suite. ;il y avait le secteur privé, la société civile, différentes cessions entre les deux, une reconnaissance de la société civile, la société technique était également présente : ICANN, ISOC IETF et ainsi de suite. Donc il y a eu une ouverture. Et l’ISOC, au niveau technique en fait représente également la société civile. C’est une organisation non gouvernementale, ONG. C’est des termes techniques qui représentent ces différents groupes. C’est assez sophistiqué cette différenciation. Il y a les entités commerciales, les entités de la société civile.

Moi, je ne crois pas qu’on va beaucoup obtenir en rajoutant le terme « société civile » à la structure de l’ICANN, mais après avoir écouté Jean-Jacques, je crois que cela peut être une cible pour nos stratégies de participation et de sensibilisation. Et je crois que Tijani l’a dit également, si vous voulez trouver de nouvelles personnes, qui se joignent à l’ICANN, je crois que la société civile est véritablement un espace très très large où l’on peut beaucoup recruter.

Je crois que l’on n’a pas besoin de rajouter cela, ce nouveau terme à la structure de l’ICANN. En dehors de l’ICANN, les gens se classifient de manière un petit peu différente de toute façon.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup... Deux minutes pour chaque personne, je peux réduire cela. Ça dépend à quel point vous voulez aller déjeuner rapidement. Une minute et demie ça vous va ? Une minute trente, 90 secondes, George, vous avez la parole.

GEORGE : Merci beaucoup. J'ai déjà parlé avant, la présentation de Jean-Jacques. Je soutiens à 100 % ce qu'à dit Jean-Jacques et je crois que c'est tout à fait le bon objectif. Et je suis content que vous ayez parlé de la protection du consommateur. C'est quelque chose d'important qui nous interpelle beaucoup. On en a parlé l'année dernière avec le TLD .doctor. Et cela a soulevé des questions importantes de protection du consommateur. Au niveau interne on n'a pas toujours été d'accord, mais c'est quelque chose qui compte à mon avis.

Bon, je ne sais pas si l'ICANN doit statuer sur tout cela, sur la société civile, sur le terme société civile, mais je crois qu'il faut le vendre d'une certaine manière, tout comme Apple nous a vendu des ordinateurs. Trouvez le moyen, le bon moyen que cela soit attrayant, attirant. Oubliez peut-être la terminologie civile, société civile qui est un petit peu trop chargé de sens peut-être.

ALAN GREENBERG : Holly, vous avez la parole.

HOLLY RAICHE : Oui, George a dit ce que je voulais dire. Ce qui m'inquiète un petit peu, c'est qu'on a déjà tant de structures... Rajouter une couche supplémentaire, cela va prêter à confusion. Je crois que nous avons des points de vue différents. Nous ne sommes pas toujours même au diapason sur notre structure. Nous ne sommes pas toujours d'accord, nous ne comprenons pas toujours bien nos structures, on n'a pas besoin de créer d'autres titres, d'autres confusions, d'autres couches administratives. C'est mon point de vue.

ALAN GREENBERG: Sébastien ? Sébastien, vous retirez votre droit à la parole. Sandra ? Vous vouliez prendre la parole, non ?

SANDRA HOFERICHTER: Merci. Je voulais rebondir sur ce que Erika a dit au départ. Il me semble qu'à l'avenir, nous devrions réfléchir au processus. On a des groupes « société civile qui existent à ICANN. On peut débattre longuement de la définition, mais nous avons déjà des groupes qui représentent la société civile. L'ALAC est un groupe de personnes de la société civile dans certains cas également me semble-t-il. Moi je dirais que ce groupe est NPOC, ALAC, tout cela est étudié de manière différente.

C'est comme cela que la société civile est présente à ICANN. C'est un petit peu difficile ces points sémantiques, mais j'aimerais vous rappeler une expérience d'un groupe de société civile. Un partenaire EuroDIG, une société civile, l'EURALO. L'EURALO, ce n'est pas la société civile a-t-on dit. Et ça nous a posé beaucoup de problèmes parce que le modèle EuroDIG, c'est la représentation. C'est un simple exemple. Il y a d'autres groupes qui sont approchés par la société civile, la véritable société civile, qui a dit vous, vous n'êtes pas la véritable société civile, vous ne représentez pas la société civile. Cela devient tout à fait ridicule.

Donc je dirais que ce n'est pas un grand problème. Blâmer l'EURALO de ne pas représenter la société civile parce qu'il y a des éléments techniques à l'EURALO, moi je trouve cela un petit peu ridicule.

ALAN GREENBERG: Nous avons derrière moi un homme qui va prendre la parole ; je ne connais pas son nom.

NON IDENTIFIE: Je m'appelle Sony [GITSU] et je soutiens ce qu'a dit George. Mais j'ai besoin d'un point de clarification. Si vous faites partie... Si vous travaillez pour le gouvernement par exemple et

personnellement vous pouvez représenter la société civile, même si vous travaillez pour le gouvernement. Et je crois que ce serait plus sexy d'utiliser internet pour nous tous plutôt que le terme société civile.

ALAN GREENBERG: Oui, nous avons Jimmy ensuite qui va prendre la parole.

JIMMY SCHULZ: Et bien ce débat sur l'utilisation du terme société civile, lorsque l'on me demande ce que je fais ici, et on nous connaît mal, mis à part dans cette salle, je dis qu'on agit dans l'intérêt, on ne représente pas légitimement de manière élue les utilisateurs finaux, utilisateurs de l'internet, mais on agit dans le meilleur intérêt des utilisateurs de l'internet. Ça c'est important de le dire et de le rappeler.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup Jimmy. Nous avons Rinalia qui veut intervenir.

RINALIA ADBUL RAHIM: J'aimerais vous remercier toutes et tous. C'était très important et intéressant de parler de cette manière des utilisateurs finaux. On voit bien les différences dans le groupe.

Moi, ma compréhension de la société civile, c'est un terme important, cela renforce le groupe d'avoir des désaccords parfois, c'est comme cela que cela fonctionne. On a des objectifs communs mais des désaccords parfois.

Je crois qu'à l'avenir il faudrait réfléchir à ce qui serait le plus efficace pour vous, pour atteindre vos objectifs. Si le plan de participation de la société civile a des ressources pour faire de la sensibilisation par exemple, cela pourrait être quelque chose que vous pourriez adopter, cela pourrait être un critère que vous retenez. Il me semble que cela ajoute de la valeur pour l'atteinte vos objectifs ; donc merci beaucoup.

ALAN GREENBERG:

Merci, nous avons une jeune femme, Mona Al Achkar.

MONA AL ACHKAR:

Je suis du Liban le terme société civile, c'est comme vous l'avez déjà dit. Cela représente des groupes. Ce n'est pas utilisé pour faire la différence entre ce qui est gouvernement et ce qui est les gens civils. Et il vaut mieux ne pas utiliser ce concept-là parce que, effectivement, il y a aussi d'autres représentants dans ce groupe et puis il vaut mieux qu'on s'attache aux intérêts, à la description selon les intérêts et non pas à la description selon la qualité des participants ou bien des membres. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci. Nous avons entendu beaucoup d’opinions, beaucoup plus d’unanimité. Je vois que George veut reprendre la parole. Je ne donne que 10 secondes et après je ferai un résumé. Vraiment, il faut que l’on parte rapidement. Donc George vous avez la parole.

GEORGE: Oui, le monsieur à côté nous a donné un « ALAC » agissant dans l’intérêt des utilisateurs de l’internet et ça on peut le mettre sur les pare-chocs de nos voitures.

ALAN GREENBERG: Vous pouvez lui donner cela, ce petit cadeau pour George.

J’ai entendu beaucoup de commentaires, beaucoup plus d’uniformité. J’ai entendu dire qu’on ne va pas utiliser le terme société civile comme marque de fabrique à l’ICANN, mais nous allons l’utiliser pour des activités de sensibilisation.

Je suis néanmoins un petit peu préoccupé par cela, par rapport aux groupes qui se sont déjà auto-identifiés au niveau internet en tant que société civile, cela peut représenter un problème, mais j’attendrai d’autres propositions de la part de Jean-Jacques et de ses collègues.

Et je lève cette séance. Je remercie les interprètes d’être restés un petit peu plus longtemps. Ce groupe revient à 13 h 30 avec l’unité constitutive propriété intellectuelle dans cette... Ha non, non, ce n’est pas ici. Ha non.

Il y a une réunion qui se tient dans la salle Aurora juste à côté. Et à 13 h 30 les leaders régionaux viennent dans cette salle pour la séance de travail à partir de 13 h 30 jusqu’à 15 h dans cette salle, la réunion du leadership régional At-Large.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]